

L’AFFICHAGE DANS LES COMMERCE ET MAGASINS

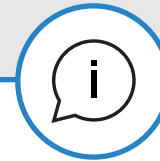
La signalétique et l’affichage dans les commerces sont fondamentaux pour **attirer des visiteurs en un instant et présenter de l’information importante à vos clients et employés**. Il est primordial d’avoir un support d’affichage fonctionnel, esthétique et professionnel qui mettra en valeur votre communication et votre commerce.

AFFICHAGE OBLIGATOIRE



- › Horaires d’ouverture
- › Informations sur les prix
- › Les affichages obligatoires imposés par le Code du Travail dès 1 salarié tels que :
 - Interdiction de fumer et vapoter ⁽¹⁾
 - Consignes de sécurité et d’incendie ⁽²⁾
 - Coordonnées des services de secours d’urgence ⁽³⁾
- › Diagnostic de Performance Energétique pour les bâtiments de plus de 250 m² recevant du public de ⁽⁴⁾

AFFICHAGE INFORMATIF



- › Offres promotionnelles : soldes, discount, ventes privées, offres de fidélité
- › Affiches publicitaires
- › Mise en avant des nouveautés produits
- › Distinctions et diplômes : « élu meilleur artisan 2019 »
- › Modes de paiement acceptés
- › Petites annonces

DURAFRAME®

LE CADRE D’AFFICHAGE

+ Une présentation qualitative et professionnelle de l’information

+ Actualisation simple et rapide des documents

+ Facile à positionner sur tous types de surfaces

+ Ne nécessite aucun outil complémentaire

RÉFÉRENCES :

Code de la santé publique : Art. R.3511-6 et Art. L.3513-6 (1)

Code du Travail : R.4227-37 et R.4227-38 (2), D.4711-1 (3).

Décret n° 2013-695 du JO du 1er août 2013 (4)